



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Afac-Agroforesteries

vendredi 30 Juin 2022 en visio-conférence

Le 30 Juin à 9h00, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'Afac-Agroforesteries.

Philippe Hirou a présidé la séance,

Et Stéphane Vassel a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Modalités d'organisation et de vote à distance :

Comme le prévoit les statuts à l'article 7 et le règlement intérieur à l'article 3.3 pour sa mise en œuvre, l'Afac-Agroforesteries a choisi d'organiser, son Assemblée générale par visio-conférence avec un vote des résolutions par voie électronique. Cela permet à plus de personnes d'y participer et de voter.

Le système de vote électronique choisi pour l'Assemblée générale est Balotilo. Il est fiable et permet un vote confidentiel et anonymisé grâce à une clé de chiffrement qui protège le vote. Il est individuel et unique, garantissant qu'il n'y ait pas de bourrage d'urne. De plus, il permet de vérifier, pour chaque votant que son vote a bien été pris en compte. Seules les personnes qui ont le droit de vote ont reçu le lien de vote par mail.

Il a été établi une feuille de présence pour chaque participant à l'Assemblée générale par leur inscription préalable et par leur identification sur le système de visio-conférence utilisé (cf extraction de la liste en annexe).

Il a été constaté :

Nombre total de participants : 98

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire de séance.

Il a été rappelé que suivant les termes des statuts et du règlement intérieur, l'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il a été constaté :

Nombre total de votants inscrits préalablement : 65

Nombre total de votants effectifs : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Il a été mis à la disposition des membres sur le site de l'Afac-Agroforesteries :

- Les rapports moral et d'activités
- Le rapport financier des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le budget de l'exercice en cours adopté par le conseil d'administration
- Les résolutions

Le président a présenté l'ordre du jour indiqué ci-après sur lequel l'Assemblée générale a été appelée à délibérer.

- approbation du rapport moral 2021
- approbation du rapport d'activité 2021
- approbation du rapport financier 2021
- affectation du résultat
- approbation des rapports du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- élection conseil d'administration

Rapport moral

Philippe Hirou, représentant Histoires de paysage à la présidence de l'Afac-Agroforesteries, a présenté le rapport moral. Aucune modification n'a été proposée.

1ère résolution - rapport moral 2021

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport moral 2021.

Résultat des votes :

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2021 a été présenté par différent·e·s administrateur·trice·s et partenaires associés en faisant un focus sur des actions emblématiques de l'Afac-Agroforesteries pour l'année 2021 :

Trois approches : connaissance / outils / système de données :

- **Focus 1. PGDH et formation**
Olivier ziberlin – CFPPA D’Angers
- **Focus 2. Pepicollecte**
Jacques Detemples Président de la SCIC Végétal Local Grand Est
- **Focus 3. Etude biomasse – carbone**
Sylvain Betolaud technicien SCIC Bois Bocage Energie
- **Focus 4. Géohaie**
Barbara Freidman

Aucune modification n’a été proposée.

2ème résolution – rapport d’activités 2021

L’assemblée générale ordinaire des membres de l’association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport d’activités 2021.

Résultat des votes

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

Rapport financier

3ème résolution – rapport financier 2021

Après avoir pris connaissance du rapport financier 2021 et avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l’assemblée générale ordinaire des membres de l’association approuve le rapport financier, les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu’ils ont été arrêtés par le conseil d’administration. Ces comptes, qui ont été mis à disposition préalablement aux membres de l’assemblée et présentés, font apparaître un bilan de 1 263 735 €, des ressources de 1 360 366 € un montant total de dépenses de 1 270 496 € dont 381 008 € de reprise de fonds dédiés et un résultat de 89 870 €. Les comptes seront publiés au journal officiel.

Résultat des votes :

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

4ème résolution – affectation du résultat

L’assemblée générale ordinaire des membres de l’association approuve l’affectation du résultat de

89 870 € au compte de report à nouveau de telle sorte que le montant des fonds propres passe à 264 734 € après affectation.

Résultat des votes :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

5ème résolution – approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir entendu la lecture par le commissaire aux comptes, approuve le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Résultat des votes :

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Cette résolution est adoptée.

6ème résolution – budget prévisionnel 2022

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel préparé par le conseil d'administration, qui fait apparaître un total de dépenses de 754 899 € et un total de recettes de 755 027 €.

Résultat des votes :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

7ème résolution – quitus au conseil d'administration : Conformément aux précédentes résolutions, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association donne Quitus de sa gestion au conseil d'administration pour l'ensemble de sa gestion de l'exercice écoulé.

Résultat des votes :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

8ème résolution - pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

Élection du conseil d'administration

Suite aux élections du 14 Décembre 2021 plusieurs postes sont restés vacants. Un appel à candidature a été transmis pour cette assemblée générale.

13 sièges pour les régions				9 sièges non régionalisés	
REGION	AFAC REGIONALE	TITULAIRE	SUPPLEANT	COLLEGE	TITULAIRE
Auvergne-Rhône-Alpes	-	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes	siège non pourvu	Collège 1 : Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie
Bourgogne-Franche-Comté	-	FNE Bourgogne-Franche-Comté	Fédération départementale des chasseurs du Doubs		Les planteurs volontaires
Bretagne	-	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons	Association Eau et Rivières de Bretagne		AGROECO EXPERT
Centre-Val de Loire	-	Parc naturel régional de la Brenne	siège non pourvu	Collège 2 : Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Solagro
Corse	-	siège non pourvu	siège non pourvu		CANDIDAT : CUMA CEPVIL
Grand Est	-	Haies Vives d'Alsace	Parc naturel régional de Lorraine	Collège 3 : Environnement - développement rural	Histoires de paysage
Hauts-de-France	Afac Hauts-de-France	Atelier agriculture aversnois Thierache	UniLaSalle		Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor
Ile-de-France	-	Terre et Cité	siège non pourvu		L'Escurq - CPIE des Pays Creusois
Normandie	Afac Haies et Bocage de Normandie	Pépinières Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche		
Nouvelle-Aquitaine	-	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine	Bocage Pays Branché		
Occitanie	Afahc Occitanie	Arbre et paysage d'Audan	Arbres et Paysages du Tarn		
Pays de la Loire	Afac Pays de la Loire	Mission Bocage	siège non pourvu		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	AGROOF SCOP	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée		

Une seule Candidature a été reçue pour les sièges non régionalisés dans collège 2 :

1 candidature reçue au siège membres du collège 2 : Agriculture	CUMA CEPVIL Mandataire : Philippe Gruau
--	--

La profession de foi de la candidature reçue ont été mise à disposition des votants.

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateur, pour une durée de trois exercices arrivant donc en principe à échéance en juin 2025, la CUMA de CEPVIL au siège du collège 2.

Résultat des votes :

Voix pour : 51

Voix contre : 0

La CUMA de CEPVIL est élue au poste vacant du collège 2 des sièges non régionalisés du conseil d'administration

La séance s'est clôturée à 12h30.

En foi de quoi, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire a été établi en deux exemplaires à Paris, le 5 Juillet 2022 et signé par :

Le président de séance

Président de l'Afac-agroforesteries, au titre de Histoires de paysage

Philippe Hirou

Le secrétaire de séance

Trésorier de l'Afac-Agroforesteries, au titre du CPIE des Pays Creusois

Stéphane Vassel